

NE PAS DIFFUSER

Ostrum SRI Euro Bonds 3-5

FR0011311414 (part E) / FR0011314798 (part I)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

voir définition page 3



Obligation

DOCUMENT INTERNE
Ne pas remettre au client



UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT PRENANT EN COMPTE LES CRITÈRES ESG⁽¹⁾

- **Ce fonds vise à identifier les meilleures opportunités d'investissement à moyen terme** (maturités moyennes de 3 et 5 ans) **au sein de la classe d'actifs des obligations d'État au sein de l'Union Européenne : conventionnelles, durables, indexées sur l'inflation ou quasi souveraines.**
- Le fonds peut investir dans les **pays OCDE hors Union Européenne dans une limite de 10%** (Etats-Unis, Royaume-Uni, Japon principalement) avec une couverture de change systématiquement.
- **Le fonds est géré activement** dans un but de surperformer son indicateur de référence, en s'appuyant sur des stratégies telles que la gestion de la sensibilité aux taux (+/- par rapport à son indicateur) et une optimisation du positionnement sur la courbe des taux.
- **Des objectifs et mesures de la qualité ESG** sont intégrés au processus de gestion : (performance ESG², indicateur environnemental² – intensité en carbone, indicateur social² – dépenses publiques en matière de santé et d'éducation²).



UNE ÉQUIPE D'EXPERTS DE LA DETTE SOUVERAINE

- Une équipe de plus **de 20 ans d'expérience** constituée de spécialistes de la gestion obligataire, des taux d'intérêt et de l'inflation.
- **Le scénario macroéconomique d'Ostrum AM et les apports des stratèges de marchés orientent la prise de décision, ce qui permet à l'équipe de gestion d'établir et affiner leurs vues sur les taux, les pays et l'inflation lors de leurs comités de gestion.** Le fonds bénéficie d'un suivi rigoureux des risques tout au long du processus de gestion.

LES RISQUES : risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme, risque de contrepartie, risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante, risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès d'Ostrum AM sur simple demande ou sur le site internet www.ostrum.com/fr.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur les sites <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011311414/detail> pour la part E et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011314798/detail> pour la part I. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur les sites <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011311414/detail> pour la part E et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011314798/detail> pour la part I.

(1) L'intégration des critères ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des critères ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact. (2) Uniquement pour la partie éligible au label ISR (Assimilés Souverains et Souverains Green Bonds : agences garanties, supranationales, collectivités locales et emprunts d'Etats green bond) (3) Plus d'informations disponibles sur le site : www.bloomberg.com. L'indicateur de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. (4) Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). (5) La sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%. (6) Les actifs « éligible » ISR représenteront à minima 30% du portefeuille. Le reste du portefeuille (titres de créance et de dette émis par les Etats) sera considéré comme non « éligible » au sens du label mais bénéficiera toutefois d'une notation ESG.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

POINTS CLÉS

- **Fonds obligataire**
- **Société de gestion** : Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum AM)
- **Univers d'investissement** : Obligations supranationales et gouvernementales émises ou garanties par les pays l'Union Européenne, principalement de la zone euro, y compris des obligations souveraines durables, principalement des obligations vertes
- **Indicateur de référence** : Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 year⁽³⁾
- **Durée de placement recommandée** : 3 ans minimum
- **Indicateur Synthétique de Risque⁽⁴⁾** : 2/7

EXPOSITIONS

High Yield et non noté	De 0% à 10%
Sensibilité ⁽⁵⁾	Entre 2 et 5 %
Emetteurs analysés ESG parmi les actifs « éligibles » ISR ⁽⁶⁾	Durablement supérieur à 90%

LES + PRODUITS

- Un accès aux obligations émises ou garanties par des Etats de l'Union Européenne, principalement de la zone euro, et aux titres supranationaux.
- Une diversification dans les pays OCDE hors Union Européenne dans une limite de 10 %.
- Une gestion active des taux d'intérêt basée sur la sélection de titres et la gestion de la sensibilité.

ÉLÉMENTS SFDR

- **Classification SFDR** : Article 8
- **Proportion minimale d'alignement à la taxonomie** : 0 %
- **Proportion minimale d'investissements durables** : 10 %

1 2 3 Questions

L'OBJECTIF DE GESTION : L'objectif du FCP est double : obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 year et promouvoir des critères extra-financiers au travers d'une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à 3 ans. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

1	POURQUOI INVESTIR DANS LE FONDS ?	- Investir dans des obligations d'État de l'Union Européenne représente une opportunité. Chaque pays a des caractéristiques uniques. Pour certains pays, le déficit est le plus grand défi, alors que d'autres ciblent un excédent. Il existe également des différences de performance ESG et d'intensité carbone entre les pays. Ces différences affectent les rendements et les spreads (écarts) entre les pays, laissant la place aux potentielles opportunités d'investissement. - Ce fonds vise à identifier les meilleures opportunités au sein de cette classe d'actifs des obligations d'État : conventionnelles, durables, indexées sur l'inflation ou quasi souveraines.
2	POURQUOI INVESTIR DANS DE LA DETTE SOUVERAINE À MOYEN TERME ?	- Le fonds peut investir dans toutes les obligations d'État de toutes maturités mais cible une maturité moyenne du portefeuille de 3 à 5 ans pour limiter son exposition aux taux d'intérêt. - Son profil de maturité plus court (moyen terme) donne au fonds un caractère défensif : Indicateur Synthétique de Risque⁽¹⁾ de 2/7.
3	POURQUOI DÉTENIR UN FONDS OBLIGATAIRE AU SEIN D'UN PORTEFEUILLE ?	Ce fonds souverain bénéficie d'un profil de volatilité⁽²⁾ faible au sein de la catégorie d'actifs obligataire. En effet, les obligations souveraines sont traditionnellement moins risquées que les actions et permettent donc de limiter le risque global du portefeuille. En contrepartie, leur espérance de rendement est moins élevée.

1. Indicateur Synthétique de Risque : Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

2. Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier par rapport à sa moyenne. Elle est un des paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante mais, le risque de perte aussi. (Source : Ostrum)

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s) à la date indiquée. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.



Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Label ISR : Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Ce document est destiné exclusivement aux conseillers du réseau BPCE. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, notamment aux clients finaux des caisses et banques du réseau BPCE, en tout ou partie. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus, Document d'Information Clé (DIC) et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le fonds cité dans ce document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

Veuillez-vous référer aux prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'informations sur la méthodologie d'évaluation ESG du Fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible sur le site www.ostrum.com

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s) à la date indiquée. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Document mis à jour en janvier 2024.

LES RISQUES : **risque de perte en capital**, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme, risque de contrepartie, Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante, Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès d'Ostrum AM sur simple demande ou sur le site internet www.ostrum.com/fr.

Ostrum SRI Euro Bonds 3-5 est un FCP de droit français gérée par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com.

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 €. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 0804510.